



Questions and Answers – Update 2
Questions et réponses – Mise à jour 2

- Question 1:** Does a hotel within a 15 minute drive meet the solicitation criteria of co-located? Point rated criteria R6 offers 5 points for co-located accommodation, while para 10.2 states it should be within a 30 minute drive. Some of our training sites can take over an hour to drive across, but still be classified as co-located.
- Answer 1:** Accommodations located within a 15 drive from the primary training facility will be considered as co-located for the purposes of this requirement.
- Question 1:** Est-ce un hôtel à moins de 15 minutes en voiture répond aux critères de sollicitation co-localisés? Le critère R6 offre 5 points pour le logement co-localisé, tandis que le paragraphe 10.2 indique qu'il devrait être à moins de 30 minutes en voiture. Certains de nos sites de formation peuvent prendre plus d'une heure pour traverser, mais encore être classé comme co-localisés.
- Réponse 1:** Les sites d'hébergement situés à moins de 15 minutes en voiture de l'établissement de formation primaire seront considérés comme co-localisés aux fins de cette exigence.
- Question 2:** Many lodging options exist within the proposed training area. Is barrack type accommodation preferable to hotels in the execution of this contract?
- Answer 2:** Any type of accommodation that meets the minimum requirements identified in Annex "A" – Statement of Work, will be considered.
- Question 2:** De nombreuses options d'hébergement existent aux environs du site de la formation proposée. Est-ce que les logements de type cartiers militaire sont préférable aux hôtels dans l'exécution de ce contrat?
- Réponse 2:** Tout type de logement qui répond aux exigences minimales définies dans l'annexe «A» - Énoncé des travaux, sera considéré.
- Question 3:** If we propose hotels and per diem, should these be included in our costs or will they be funded separately?
- Answer 3:** Bidders must provide all-inclusive fixed rates in accordance with the pricing table in Annex "B" – Basis of Payment. Rates must cover all required services identified in Annex "A" – Statement of Work. Only one contract, which will provide all of the services identified in the Statement of Work, may be awarded as a result of this solicitation.
- Question 3:** Si nous proposons des hôtels et des dotations par jour, devraient-ils être inclus dans nos coûts ou seront-ils financés séparément?
- Réponse 3:** Les soumissionnaires doivent fournir des taux fixes tout compris en conformité avec le tableau de prix à l'annexe «B» - Base de paiement. Les tarifs doivent couvrir tous les services requis identifiés à l'annexe «A» - Énoncé des travaux. Un seul contrat, qui fournira tous les services identifiés dans l'énoncé des travaux, peut être attribué à la suite de cette sollicitation.
- Question 4:** Annex "B" Basis of Payment indicates the estimated number of serials in the first 3 years of the contract as 8 in total (i.e. 2-3 serials per year). The estimated number of serials in the first option year and the second option year are shown as 8 in each (i.e. 8 serials per year). Please confirm these figures are correct.
- Answer 4:** The estimated Numbers of Course Serials identified in Annex "B" – Basis of Payment are incorrect. Annex "B" – Basis of Payment is hereby amended to read as follows:



	Firm All-Inclusive Cost (Cdn \$)	Estimated Number of Course Serials	Total (Cdn \$)
	A	B	C = A x B
Period of the Contract: date of the Contract to three (3) years later.			
Cost per course serial, delivered to up to 15 participants	\$	6	\$
Total, period of the Contract			\$
Extended Contract period 1: end of initial period of the Contract to one (1) year later.			
Cost per course serial, delivered to up to 15 participants	\$	2	\$
Total, extended Contract period 1			\$
Extended Contract period 2: end of extended Contract period 1 to one (1) year later.			
Cost per course serial, delivered to up to 15 participants	\$	2	\$
Total, extended Contract period 2			\$
Evaluated Price, inclusive of all periods (Applicable Taxes excluded)			\$
Applicable Taxes			\$

Question 4 : L'annexe B – Base de paiement – indique que le nombre estimé de séries de cours à donner lors des 3 premières années est de 8 au total (c.-à-d. 2 ou 3 séries par année). Les nombres estimés de séries de cours de la première année d'option et de la deuxième année d'option sont indiqués comme étant de 8 dans chaque cas (c.-à-d. 8 séries par année). Veuillez confirmer que ces chiffres sont exacts.

Réponse 4 : Les nombres estimés de séries de cours à donner indiqué à l'annexe B – Base de paiement – sont inexacts. L'annexe B – Base de paiement est par conséquent modifiée pour se lire comme suit :

	Prix ferme global (\$ CAN)	Nombre estimé de séries de cours à donner	Total (\$ CAN)
	A	B	C = A x B
Période du contrat : période de trois (3) ans à compter de la date d'attribution.			
Coût par série de cours donnée à un maximum de 15 participants	\$	6	\$
Total pour la période du contrat			\$
Période de prolongation du contrat 1 : une (1) année à partir de la fin de la période initiale du contrat.			
Coût par série de cours donnée à un maximum de 15 participants	\$	2	\$
Total pour la période de prolongation du contrat 1			\$
Période de prolongation du contrat 2 : une (1) année à partir de la fin de la période de prolongation du contrat 1.			
Coût par série de cours donnée à un maximum de 15 participants	\$	2	\$
Total – 2^e période de prolongation du contrat			\$
Prix évalué comprenant l'ensemble des périodes (taxes applicables exclues)			\$
Taxes applicables			\$



Question 5: Para 6.1.6 and 6.1.12 of the SOW lists various items of detection equipment in-service, or entering service, with the CAF. It would seem practical for the detection equipment to be government furnished equipment (GFE) for the training to ensure equipment and training compatibility with in-service equipment. Please confirm if this will be the case.

Answer 5: DND will not provide any government furnished equipment (GFE) for this training. All equipment must be provided by the contractor.

Question 5 : Les paragraphes 6.1.6 et 6.1.12 de l'ET dresse la liste de divers articles d'équipement de détection en service ou entrant en service, chez les FAC. Il semblerait pratique que l'équipement de détection soit de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) pour l'instruction afin de garantir la compatibilité de l'équipement et de l'instruction avec l'équipement en service. Veuillez confirmer si ce sera le cas.

Réponse 5 : Le MDN n'accordera aucun équipement fourni par le gouvernement (EFG) pour cette formation. Tout l'équipement doit être fourni par l'entrepreneur.

Question 6: Para 6.1.9 of the SOW calls for the training to include a "Demonstration of conventional water disruption techniques against bulk HME". It would seem practical for the disrupters to be government furnished equipment (GFE) for the training to ensure equipment and training compatibility with in-service equipment. Please confirm if this will be the case.

Answer 6: DND will not provide any government furnished equipment (GFE) for this training. All equipment must be provided by the contractor. Energetic Disruptors all have similar target effect. This is more to show students the principals and stand-off required to achieve "positive action" without functioning the device/HME.

Question 6 : Le paragraphe de l'ET 6.1.9 de l'ET prévoit que l'instruction comprendra une « Démonstration des techniques de disrupteurs à eau employés pour la majorité des EFA ». Il semblerait plus pratique que les disrupteurs soient de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) pour l'instruction afin de garantir la compatibilité de l'équipement et de l'instruction avec l'équipement en service. Veuillez confirmer si ce sera le cas.

Réponse 6 : Le MDN n'accordera aucun équipement fourni par le gouvernement (EFG) pour cette formation. Tout l'équipement doit être fourni par l'entrepreneur. Les disrupteurs énergétiques ont tous des effets semblables sur les objectifs. C'est davantage pour montrer aux stagiaires les principes et la distance de sécurité requise pour parvenir à une action positive sans faire fonctionner le dispositif/EFA.

Question 7: Responding to the RFP in the depth required is a time consuming process. Is DND willing to extend the closing date?

Answer 7: No extensions to the solicitation closing date will be granted. The current closing time and date remain unchanged.

Question 7 : Répondre à la DP avec l'exhaustivité voulue est un processus qui exige beaucoup de temps. Le MDN est-il disposé à reporter la date de clôture?

Réponse 7 : On n'accordera aucun report de la date de clôture de la soumission. L'heure et la date de clôture demeurent les mêmes.

Question 8: Clause 10.3 of the RFP states that "Each training session will consist of up to 40 hours of combined class and field instruction." Clause 7.1 states "...a duration of up to eight (8) days..." If we provide an eight day programme of instruction, are we limited to 40 hours of instruction as detailed in Clause 10.3, or may we plan for 64 hours of instruction spread over 8 training days?



- Answer 8:** Para 10.3 of Annex “A” – Statement of Work is hereby amended as follows: The training session will not normally exceed 8 hours per day. Extenuating circumstances (i.e. inclement weather) may demand a longer training day to meet the goal of successfully covering all course material. A ten (10) minute break will be provided following each fifty (50) minute instructional period. One hour will be scheduled for lunch. Each training session will consist of up to 64 hours of combined class and field instruction.
- Question 8 :** La clause 10.3 de la DP indique que « Chaque séance de formation sera constituée d'une combinaison de jusqu'à 40 heures d'enseignement en classe et sur le terrain. » La clause 7.1 indique « ... une durée pouvant aller jusqu'à huit (8) jours... » Si nous donnons un programme d'instruction de huit jours, sommes-nous limités à 40 heures d'instruction comme le décrit la clause 10.3, ou pouvons-nous planifier 64 heures d'instruction réparties sur 8 jours d'instruction?
- Réponse 8 :** Le paragraphe 10.3 de l'annexe A – Énoncé des travaux – est par conséquent modifié comme suit : la séance d'instruction ne dépassera normalement pas 8 heures par jour. Des circonstances atténuantes (c.-à-d. du mauvais temps) pourraient forcer à prolonger la journée d'instruction pour atteindre l'objectif consistant à couvrir toute la matière du cours. Une pause de dix (10) minutes sera accordée après chaque période de cinquante (50) minutes d'instruction. On prévoira une heure pour le repas du midi. Chaque séance d'instruction comptera jusqu'à 64 heures d'instruction mixte, en classe et sur le terrain.
- Question 9:** Rated Criterion R8 stipulates that “Training can only be conducted when the temperature is no less than eight (8) degrees Celsius, or forty-six (46) degrees Fahrenheit.” Could you provide the rationale for this temperature restriction? Are there mitigating measures that would be acceptable to satisfy the criterion?
- Answer 9:** The reason for training being conducted when the temperature is no less than eight (8) degrees Celsius, or forty-six (46) degrees Fahrenheit is because the range days and field instruction will require participants to hook up demolition/explosive trains with their bare hands and therefore they would require the full range of manual dexterity to safely accomplish their tasks.
- Question 9 :** Le critère coté R8 stipule que « La formation ne peut être menée lorsque la température est inférieure à huit (8) degrés Celsius, ou quarante-six (46) degrés Fahrenheit. » Pourriez-vous donner une justification pour cette restriction relative à la température? Y a-t-il des mesures d'atténuation qui seraient acceptables pour satisfaire à ce critère?
- Réponse 9 :** L'instruction ne peut être donnée si la température est de moins de huit (8) degrés Celsius ou de quarante-six (46) degrés Fahrenheit parce que lors des journées sur le champ de tir ou sur le terrain, les participants doivent raccorder des chaînes de démolition/mise à feu à mains nues et qu'ils ont pour ce faire besoin de toute leur dextérité manuelle pour accomplir ces tâches en toute sécurité.
- Question 10:** Section 7.3.1 of the RFP outlines the security requirements for Canadian and Foreign suppliers. In our case, our Company will act as the prime and we will use US based subcontractors for course delivery. The section details an Appendix A which outlines information to be provided: “The Foreign Recipient Contractor/Offeror/Subcontractor must perform a security screening of all its personnel who will need access to CANADA PROTECTED information and/or Canadian restricted sites.” If the course is delivered in the US, using course material delivered there, is the information in Appendix A required as part of the bid submission. In the case of our US based subcontractors, their Company Security Officer can supply JPAS verification of Security clearances with NATO read on if required. Is this acceptable in place of Appendix A?



Answer 10: This information is not required with the bid, but would be required before award of a contract.

Question 10 : La section 7.3.1 de la demande de proposition décrit les exigences relatives à la sécurité applicables aux fournisseurs canadiens et étrangers. Dans notre cas, notre entreprise agira à titre d'entrepreneur principal et aura recours à des sous-traitants basés aux États-Unis pour la prestation des cours. La section contient un appendice A qui précise l'information à fournir : « L'entrepreneur / L'offrant / Le sous-traitant doit effectuer les vérifications suivantes de tous ses employés qui auront l'accès à des lieux à accès restreint au Canada et/ou des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉS dans le cadre du processus de vérification de la sécurité. » Si le cours est donné aux États-Unis, avec du matériel fourni aux États-Unis, l'information précisée à l'appendice A est-elle requise dans le cadre du processus de soumissions? Dans le cas de nos sous-traitants basés aux États-Unis, l'agent de sécurité d'entreprise pourra fournir des vérifications d'autorisations de sécurité du JPAS, avec vérification (read on) de l'OTAN, au besoin. Est-ce un équivalent acceptable de l'appendice A?

Réponse 10 : Cette information n'est pas requise avec la soumission, mais elle serait demandée avant l'octroi d'un contrat.